



Visa de Regroupement Familial: Conjoint de citoyen suisse

Demande de visa pour qui a l'intention de fixer résidence avec son conjoint de nationalité suisse en Suisse.

Important : Le mariage doit être enregistré à l'État Civil en Suisse pour que le requérant puisse recevoir le visa.

Pour savoir comment déposer la demande de registre de votre mariage en Suisse, veuillez consulter notre site: <https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/pt/home/prestacao/estado/casamento-parceria-registrada-entre-pessoas-do-mesmo-sexo.html>

Il est **obligatoire** pour le requérant résidant au Brésil de **comparaître personnellement** au Consulat Général.

- Consulat Rio de Janeiro : fixer au préalable la date de l'entretien par e-mail.
- Consulat São Paulo : comparaître pendant les heures d'ouverture au public.

Assurez-vous d'avoir la documentation complète et les montants exacts le jour de l'entretien.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Notez que le passeport n'est pas retenu au consulat durant le processus et est rendu au client à la fin de l'entretien.

Documentation requise:

	⚠ PRÉSENTER LES DOCUMENTS POUR ENREGISTRER LE MARIAGE OU LA PREUVE DU REGISTRE	✓
	3 exemplaires du Formulaire de Demande de Visa de Séjour de Longue Durée (visa National D), remplis, datés et signés par le requérant.	
	4 photographies en couleurs , récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc/neutre, préf. 3 cm x 4 cm .	
	Passeport original valable pour au moins six mois, délivré depuis moins de 10 ans et contenant au moins 2 pages blanches en séquence.	
	2 copies simples des pages d'identification du passeport du requérant (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport).	
	2 copies simples des pages d'identification du passeport du conjoint suisse .	
	Si le mariage a déjà été enregistré en Suisse, 2 copies simples de l'enregistrement du mariage émis par l'état civil en Suisse.	
	1 exemplaire de l'extrait de casier judiciaire avec Apostille de La Haye délivré par la Police Fédérale du Brésil et 1 copie simple supplémentaire de ce document . Cette attestation peut être obtenue sur le site: www.dpf.gov.br	
	Traduction assermentée de l'Extrait du casier judiciaire et une copie simple supplémentaire de cette traduction	
	Ce type de visa est exempt de taxe.	

Nota bene :

Les demandes de visas sont envoyées en Suisse pour analyse. La décision dépend du département d'immigration cantonal et prend en moyenne de 2 à 4 mois. Dès lors, **le consulat n'est en mesure de garantir un délai pour la décision**. Pour de **plus amples informations sur le cours du processus, veuillez entrer en contact avec le département de l'immigration cantonal qui traite la demande**. Le consulat entrera en contact avec le client dès qu'il aura reçu une notification concernant la demande.

Nous conseillons de ne pas acheter le billet d'avion avant la confirmation de la concession du visa.

Les autorités suisses se réservent le droit de requérir des documents et/ou des informations complémentaires. Le consulat ne se porte pas responsable de taxes éventuelles découlant des sollicitations des autorités suisses.

Les taxes payées ne seront pas remboursées, même en cas de désistement ou de refus du visa.

AU SUJET DE L' APOSTILLE DE LA HAYE

Attention:

Il est nécessaire d'apostiller tous les documents officiels. Le Brésil et la Suisse sont signataires de la "[Convention de La Haye](#)". Pour cette raison, les documents émis au Brésil et destinés à la Suisse devront être dûment apostillés auprès des autorités locales compétentes (notariats – *cartórios*)
Le site internet du [Conseil National de Justice \(Conselho Nacional de Justiça – CNJ\)](#), organe brésilien responsable de l'application de la Convention de La Haye au Brésil donne de plus amples informations sur l'apostillage des documents. Sur le site du CNJ figure également la [liste des notariats brésiliens](#) autorisés à proposer ce service.

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro

Rua Cândido Mendes 157
11° andar
20241-220 Rio de Janeiro / RJ
Brasil
Téléphone : +55 21 3806 2100
Consulat : riodejaneiro@eda.admin.ch
Service des visas : riodejaneiro.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Consulat Général de Suisse à São Paulo

Av. Paulista 1754, 4° andar
Edifício Grande Avenida
01310-920 São Paulo / SP
Brésil
Téléphone : +55 11 33 72 82 00
Consulat : saopaulo@eda.admin.ch
Service des visas : saopaulo.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :

Mato Grosso (MT), Mato Grosso do SUL (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.